



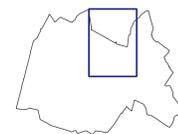
3-c-2 - Plan de zonage

Quartier Notre-Dame

Modifié le 19 juin 2025
 Modifié le 20 juin 2024
 Mis en compatibilité le 30 mars 2022
 Mis en compatibilité le 20 juillet 2020
 Mis à jour le 12 octobre 2017
 Mis en compatibilité le 28 mars 2017
 Mis à jour le 26 janvier 2017
 Modifié le 15 décembre 2016
 Modifié le 17 décembre 2015
 Mis en compatibilité le 3 février 2014
 Révisé le 24 novembre 2011
 Approuvé le 08 septembre 2006



1:2 500



La totalité du territoire est concernée par la présence de termites ou susceptible de l'être à court terme (arrêté préfectoral du 1 juillet 2002)

- Limite de protection des lisières d'un massif boisé
- Marge de recul
- Les éléments de paysage à préserver
- Espaces verts intérieurs publics ou privés
- Éléments bâtis à préserver
- Emplacements réservés pour équipements publics
- Emplacements réservés pour logement
- Espaces boisés classés
- Périmètre du PSMV
- Extension du Site Patrimonial Remarquable
- Limite de zone

